

## Kolaković-Bojović, Milica (République de Serbie)

[Original : anglais]

### Éxposé des qualifications

La République de Serbie présente la candidature du Prof. Dr Milica Kolaković-Bojović à l'élection du Comité consultatif pour les candidatures aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale (Comité consultatif).

Ce document est présenté conformément à l'Article 36, paragraphe 4 c) du Statut de Rome et de la Résolution ICC-ASP/10/Rés.5, adoptée par l'Assemblée des États Parties, relative à la procédure pour l'élection des membres du Comité consultatif.

M<sup>me</sup> Kolaković-Bojović satisfait aux exigences exposées sous les termes de référence du Comité consultatif. Elle est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité. Elle possède également des compétences reconnues dans les domaines concernés du droit international, notamment du droit humanitaire international, du droit pénal et du droit relatif aux droits de l'homme, ainsi qu'une vaste expérience de juriste professionnelle en rapport direct avec le travail judiciaire de la Cour.

En juin 2017, M<sup>me</sup> Kolaković-Bojović a été élue membre du Comité des Nations-Unies sur les disparitions forcées (UN CED). En septembre 2017, elle a été nommée au poste de point focal de l'UN CED pour les représailles. Depuis 2019, elle est Vice-Présidente de ce Comité. Dans le cadre du Comité, elle a occupé la fonction de Rapporteur à plusieurs reprises, et a aussi participé à l'élaboration des Principes de base pour la recherche de personnes disparues, adoptés par le CED en 2019. Depuis 2020, elle est membre du Groupe de Travail sur les actions urgentes. En 2020 également, le Comité l'a désignée pour travailler sur l'élaboration de Lignes directrices pour prévenir ou répondre aux intimidation et représailles contre les personnes individuelles ou les groupes coopérant avec le Comité sur les disparitions forcées.

M<sup>me</sup> Kolaković-Bojović possède une connaissance approfondie et une vaste expérience des normes internationales et du cadre institutionnel des Nations-Unies relativement à la protection des droits de l'homme, acquises grâce à son statut de membre du UN CED, mais aussi grâce à son travail en tant qu'experte indépendante dans le domaine des droits des victimes et de la justice transitionnelle.

Au cours de sa carrière professionnelle, M<sup>me</sup> Kolaković-Bojović a participé en tant qu'experte à de nombreuses recherches scientifiques et projets financés par des donateurs dans le secteur de la justice, tant au niveau national qu'au niveau international. Elle a également coordonné ou participé à l'élaboration de plus de 30 analyses de politiques publiques et documents stratégiques dans le domaine des poursuites pour crimes de guerre, des droits des victimes, de l'exécution de sanctions pénales et de réforme judiciaire.

Elle a d'ores et déjà publié deux ouvrages et plus de 80 articles scientifiques ou chapitres de livres. Elle est rédactrice en chef du *Journal de Criminologie et de droit pénal* et membre de l'Association serbe de théorie et de pratique du droit pénal.

Pour toutes les raisons présentées ci-dessus, la République de Serbie est convaincue que le Prof. Dr Milica Kolaković-Bojović possède les qualités nécessaires pour devenir membre du Comité consultatif pour les candidatures aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale, et qu'elle serait à ce titre en mesure de fournir une contribution utile et significative.

---